

INFO

Lors de la réunion du CCE du 24 juin, les élus ont désigné un expert afin d'avoir des éclaircissements sur le plan de suppression d'emplois. Celui-ci porte selon les chiffres contenus dans les rapports Michelin sur 3500 suppressions de postes à fin 2011.

La procédure engagée pour cet énième plan est donc suspendue, et Michelin devra donc à nouveau réunir le CCE, mais aussi l'ensemble des CE conformément à la loi.

En réalité ce plan de suppressions d'emplois, de licenciements, ne va servir qu'à remplir encore un peu plus les poches des principaux actionnaires et de tous ceux qui cautionnent cette politique de casse sociale.

Nous sommes à nouveau devant un plan de licenciements purement boursier.

ET POUR NOTRE USINE ?

Actuellement chacun a pu se rendre compte que le flux des camions qui transportent les pneus a augmenté, tout en restant bien éloigné des proportions de 2008.

Ces opérations de déstockage alimentent bien évidemment des clients... qui constituent à leur tour des stocks, mais également des magasins généraux au niveau monde.

En fait il s'agit d'un transfert de stocks, et certainement d'un « exercice » comptable de milieu d'année !

Pour autant, la reprise de l'activité n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les scandaleux licenciements journaliers dans le monde sont là pour le rappeler.

En tout cas, nous n'avons que très peu d'informations fiables.

Mais comment être serein avec l'annonce de la nouvelle usine en Inde qui produira aussi du génie civil (nous y exportons aujourd'hui des pneus fait à Blavozy), et avec l'usine du Brésil, et la concurrence avec Montceau qui va devenir selon Michelin un pôle de performance pour les pneus génie civil.

TABLEAUX PRO ACTIFS

Un véritable harcèlement est mené pour le « remplissage » de ces tableaux qui ne servent qu'à contrôler et espionner l'activité des agents de production.

Cette nouvelle méthode de contrôle des ouvriers vient en complément des points 5', et de tout l'arsenal qui se met en place pour augmenter la production et productivité sur le dos de ... toujours les mêmes. Là aussi il y aurait bien à dire !

Nous rappelons que la règle des 80 est toujours en vigueur dans l'entreprise et que son application est légale. N'hésitez pas en cas de problèmes à contacter la CGT qui veillera à faire respecter cette règle qui pourrait tout aussi bien êtrecardinale.

CLIMAT SOCIAL

De plus en plus de dérives comportementales et verbales sont exercées à l'encontre des agents (au sens le plus large) ; cette forme de violence n'est pas acceptable

En de nombreuses occasions nous avons demandé à la direction du site de mettre fin à ces agissements et pratiques qui malheureusement ont tendance à se développer.

Visiblement rien n'est fait, et cela pose la question de savoir quelles sont les véritables intentions de la direction .